
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création du bassin pluvial de la rue de la Plaine sur la commune d'Yvetot

Mairie d'Yvetot

Il sera procédé **du lundi 28 janvier au mercredi 27 février 2019 inclus**, soit pour une durée de 31 jours, à une enquête publique concernant la réalisation d'un bassin pluvial – rue de la plaine, sur le territoire de la commune d'Yvetot, siège de l'enquête.

Cette enquête porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2. 1. 5. 0. 1** et **3. 2. 3. 0. 2**, une demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'Eau ».

Elle concerne la création d'un aménagement visant à lutter contre les risques d'inondations et de débordements de réseaux.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est la préfète du département de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés à la mairie d'Yvetot où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public.

Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur André DEGARDIN, infirmier retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure 3 permanences afin de recevoir les observations du public, à l'Hôtel de ville d'Yvetot, aux jours et heures suivants :

- lundi 28 janvier 2019 : 09h00 – 11h00 ;
- samedi 16 février 2019 : 09h00 – 11h00 ;
- mercredi 27 février 2019 : 14h00 – 17h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Yvetot – Place de l'Hôtel de ville – BP 219 – 76 196 Yvetot Cedex
- par voie électronique, à l'adresse : mairie@yvetot.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie d'Yvetot et en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la mairie d'Yvetot – Place de l'Hôtel de ville, 76 190 Yvetot.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes concernées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.